Ville de Genève
Conseil municipal

M-1144

30 mars 2022

Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 juin 2014 de M^mes^ et MM. Natacha Buffet, Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Adrien Genecand et Patricia Richard: «Stop aux frais d'impression exorbitants et anti-écologiques!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que les impressions papier effectuées par la Ville de Genève sont encore très nombreuses, alors même que la tendance est toujours plus celle du numérique, et qu'elles représentent, *de facto,* des frais considérables;
– qu'une grande partie des subventions accordées aux associations sont affectées aux impressions d'informations et à leur envoi postal à l'ensemble des conseillers municipaux (parfois plusieurs fois par an!)
– que tous les conseillers municipaux sont équipés de matériel informatique et d'une imprimante personnelle;
– que ces mêmes conseillers municipaux ont accès à tous les documents liés au bon fonctionnement du Conseil municipal en ligne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de limiter autant que possible le nombre d'impressions au sein de tous les services en privilégiant toujours plus la transmission d'informations par le biais de supports numériques;
– d'indiquer à toutes les associations subventionnées par la Ville de Genève que toutes les informations transmises aux conseillers municipaux et à d'autres partenaires doivent l'être par voie strictement numérique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif s'engage, avec sa Stratégie climat, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone en 2050. La préoccupation du Conseil municipal de réduire les impressions s'inscrit totalement dans cet engagement.

Dans le cadre de sa Politique de transition numérique, le Conseil administratif promeut d'une part l'usage d'un numérique responsable, soucieux de réduire l'impact environnemental et énergétique de celui-ci et de tendre vers la sobriété numérique. D'autre part, il souhaite renforcer l'accès aux prestations publiques en ligne par le développement de solutions numériques simplifiées, transparentes

et sécurisées. L'action de l'administration est ainsi guidée par ces deux axes stratégiques de la politique de transition numérique.

S'agissant du numérique responsable et plus précisément de la diminution du nombre d'impressions au sein des services, la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (DSIC) a mis en place les mesures suivantes:

– Depuis 2015, les membres du personnel sont sensibilisés à l'impact environnemental des impressions en recevant un rapport mensuel individuel de leur consommation d'impressions papier ainsi que des conseils de bonnes pratiques.
– La DSIC privilégie l'installation d'imprimantes collectives par service dont l'usage révèle une réduction conséquente du volume des impressions. Pour l'heure, l'usage d'imprimantes personnelles ne se justifie que par des questions de confidentialité des documents traités. Un dispositif renforçant la confidentialité des impressions sur les imprimantes collectives («follow me/secure print») va être déployé prochainement dans l'ensemble des services. Cela répondra au besoin de confidentialité de l'information et permettra ainsi une réduction du nombre d'imprimantes personnelles, entraînant une réduction du volume des impressions ainsi qu'une réduction des charges d'entretien du matériel et des dépenses pour les consommables.
– Toutes les imprimantes collectives de l'administration sont configurées par défaut pour une impression en mode recto-verso et en noir et blanc.
– Le Service du Conseil municipal propose un classeur digitalisé contenant l'intégralité de l'ordre du jour des séances plénières du Conseil municipal, tous les objets étant disponibles sous forme numérique (en PDF avec un système de signets).

S'agissant de la transformation numérique de l'administration, les projets informatiques déployés dans le cadre du portefeuille «e-Administration» conduits par la DSIC visent à optimiser et rationaliser le fonctionnement interne des services et les prestations qu'ils délivrent au public. La gestion informatisée des demandes et leur suivi, la création ou modernisation d'applications mobiles, la dématérialisation des documents et des processus sont quelques exemples de ces projets. Leur impact pour l'environnement est important, puisque cela permet non seulement de réduire l'usage du papier (dans l'administration et chez nos administré-e-s) mais aussi de diminuer les déplacements des personnes (dans le cadre du télétravail du personnel municipal ou des démarches en ligne des usagères et usagers).

Par exemple, durant la crise du Covid-19, le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) a proposé de nouvelles bourses de soutien à la recherche et création pour les artistes. Tout le processus, du dépôt des dossiers à l'octroi des bourses, a été fait en ligne de façon dématérialisée. Dans le cadre du

déploiement du programme Novo ERP, cette solution sera à terme généralisée à l'ensemble des attributions de subventions de la Ville de Genève. Les associations subventionnées enverront ainsi leurs documents uniquement par voie numérique, ce qui les incitera également à privilégier ce canal pour la transmission d'informations au Conseil municipal.

La dématérialisation et donc le stockage des données numériques ont toutefois un impact énergétique. Il est dès lors important de sensibiliser le personnel de l'administration ainsi que la population genevoise à cet enjeu. La Ville de Genève, en tant que membre de l'Institut du numérique responsable – Suisse, a décidé de participer au «Cyber World CleanUp Day». Le Conseil administratif a invité l'ensemble du personnel de l'administration municipale ainsi que le Conseil municipal à prendre le temps de nettoyer ses données numériques le 18 mars 2022. L'impact de cette action sera monitoré, quantifié et valorisé. Un guide sur les bonnes pratiques pour une gestion responsable du numérique au quotidien sera ensuite envoyé, par voie numérique, à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Soucieux d'élargir les bénéfices d'une telle démarche, le DCTN a travaillé en partenariat avec l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton de Genève, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et APRÈS – réseau de l'économie sociale et solidaire, afin de sensibiliser secteurs public et privé à l'empreinte environnementale du numérique et à consommer moins d'équipements en prolongeant leur durée de vie.

Ces actions montrent que le Conseil administratif partage les préoccupations environnementales des motionnaires et confirme son engagement pour une diminution massive des impressions et un usage responsable et sobre des données numériques, conformément à la Stratégie climat ainsi qu'à la politique de transition numérique de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan